

# Parapente FSVL

## SOMMAIRE

C

<b>1</b>	<b>Compétitions FSVL de parapente</b>	<b>3</b>
1.1	Cross Country Cup de parapente (CCC/P).....	3
1.2	Championnat de Suisse de parapente (CS/P).....	3
1.3	Championnat de Suisse interclubs de parapente (CSI/P).....	3
1.4	Swiss Cup de parapente (SC/P).....	3
1.6	Championnat de Suisse de parapente acrobatique (CSA/P).....	3
<b>2</b>	<b>Épreuves de vol parapente</b>	<b>3</b>
2.1	Dispositions générales.....	3
2.2	Pointage distance/temps ou distance pure.....	4
<b>3</b>	<b>Championnat de Suisse de parapente</b>	<b>5</b>
3.1	Objectif.....	5
3.2	Dispositions générales.....	5
3.3	Classement final.....	5
<b>4</b>	<b>Championnats de Suisse interclubs de parapente</b>	<b>6</b>
4.1	Objectif.....	6
4.2	Conditions de participation.....	6
4.3	Dispositions générales.....	6
4.4	Classement final.....	7
<b>5</b>	<b>Swiss Cup de parapente</b>	<b>7</b>
5.1	Objectif.....	7
5.2	Conditions de participation.....	8
5.3	Organisateurs.....	8
5.4	Annonce de la compétition.....	8
5.5	Dispositions générales.....	9
5.6	Épreuves de vol.....	9
5.7	Évaluation.....	9
5.8	Classement final Swiss Cup.....	10
<b>6</b>	<b>Classement Swiss League de parapente</b>	<b>10</b>
6.1	Objectif.....	10
6.2	Dispositions générales.....	10
6.3	Classement final.....	10
<b>7</b>	<b>Swiss League de parapente</b>	<b>11</b>
7.1	Objectif.....	11
7.2	Disciplines.....	11
7.3	Dispositions générales.....	11
<b>8</b>	<b>Swiss League de parapente, discipline Competition</b>	<b>12</b>
8.2	Chef de la discipline Competition.....	13
8.3	Direction du team.....	13
8.4	Leader du team.....	14

8.5	Spécialistes.....	14
8.6	Pilotes.....	14
8.7	Sélections .....	15
<b>9</b>	<b>Swiss League de parapente, Team XC</b>	<b>15</b>
9.2	Chef de la discipline XC.....	16
9.3	Commission XC .....	16
9.4	Leader du team.....	17
9.5	Spécialistes.....	17
9.6	Pilotes.....	17
9.7	Sélections .....	18
<b>10</b>	<b>Swiss League de parapente, discipline Hike &amp; fly</b>	<b>18</b>
10.1	Conditions générales .....	18
10.2	Chef de la discipline Hike & fly.....	19
10.3	Commission Hike & fly .....	19
10.4	Athlètes.....	19
10.5	Sélections .....	20
<b>11</b>	<b>Équipe nationale de parapente (Competition)</b>	<b>20</b>
11.1	Objectif .....	20
11.2	Dispositions générales.....	20
11.3	Sélections .....	21
<b>12</b>	<b>Newcomer Challenge (Competition et XC)</b>	<b>22</b>
12.1	Camp espoirs et de qualification (Newcomer Challenge, NC) .....	22
<b>13</b>	<b>Cadres régionaux</b>	<b>22</b>
13.1	Objectif .....	22
13.2	Participants .....	23
13.3	Direction .....	23
13.4	Théorie .....	23
13.5	Pratique .....	23
13.6	Classements et évaluation.....	23

# 1 Compétitions FSVL de parapente

## 1.1 Cross Country Cup de parapente (CCC/P)

1.1.1 La Cross Country Cup (CCC) est une compétition nationale et en ligne de vol de distance réservée aux membres actifs de la FSVL.

1.1.2 Pour plus d'informations, voir le règlement CCC (règlement sportif, partie D).

## 1.2 Championnat de Suisse de parapente (CS/P)

1.2.1 Le Championnat de Suisse de parapente est une compétition ouverte à tous les pilotes suisses (voir A 3.1.7) dans la mesure où ils remplissent les «Conditions générales de participation» définies dans les modalités d'organisation. Chaque manche compte pour la Swiss Cup.

## 1.3 Championnat de Suisse interclubs de parapente (CSI/P)

1.3.1 Le Championnat de Suisse interclubs est une compétition à laquelle peuvent participer tous les clubs inscrits au registre de la FSVL et pouvant présenter des équipes de 4 pilotes. Une équipe féminine est composée de maximum 3 participantes qui ne doivent pas forcément prendre le départ pour le club auquel elles appartiennent.

## 1.4 Swiss Cup de parapente (SC/P)

1.4.1 La Swiss Cup est une compétition annuelle. Chaque événement est organisé par un club ou la Swiss League. L'évaluation annuelle se fait sur la base de toutes les manches de chaque Swiss Cup et des Championnats de Suisse.

## 1.5 Classement Swiss League de parapente

1.5.1 Le classement Swiss League est un classement annuel de la Swiss League dont l'objectif est la sélection aux compétitions internationales

## 1.6 Championnat de Suisse de parapente acrobatique (CSA/P)

1.6.1 Le Championnat de Suisse de parapente acrobatique est une compétition ouverte à tous les pilotes suisses (voir A 3.1.7), dans la mesure où ils remplissent les «Conditions générales de participation» définies dans les modalités d'organisation.

1.6.2 Pour plus de détails, voir le règlement Acro (Règlement sportif, partie E).

# 2 Épreuves de vol parapente

## 2.1 Dispositions générales

2.1.1 Les modes d'évaluation suivants peuvent être appliqués lors de la Swiss Cup, du Championnat de Suisse interclubs et du Championnat de Suisse:

- Pointage distance/temps (vol avec, le cas échéant, points de contournement)
- Pointage distance (distance libre)

2.1.2 Chaque épreuve de vol doit avoir lieu sur une distance totale d'au moins 20 km.

2.1.3 Le temps d'ouverture minimal de la window (fenêtre de départ) doit être calculé par l'organisateur selon la formule suivante :

## Temps d'ouverture window

$$\frac{(\text{Nombre de pilotes})}{(\text{Nombre de sites d'envol})} = \text{Temps d'ouverture en minutes}$$

- 2.1.4 Lors du briefing, l'organisateur peut rappeler la condition suivante relative à la validation ou l'annulation d'une manche : 20 % des pilotes doivent avoir parcouru une distance minimale définie. Cette distance minimale doit être affichée sur le taskboard.
- 2.1.5 Le parcours de vol d'un pilote est la somme des tronçons effectués correctement et dans l'ordre imposé et/ou la section que le pilote a tenté de parcourir correctement. Le parcours de vol d'un tronçon inachevé est égal à la distance totale de ce tronçon moins la distance séparant le point de tracé le plus avancé et la prochaine balise ou le but.
- 2.1.6 Lors du briefing, l'organisateur détermine la manière de franchir la ligne d'arrivée.
- 2.1.7 Best Pilot Position: pour calculer le parcours de vol d'un pilote qui n'a pas terminé l'épreuve, on se fonde sur le point de tracé le plus favorable enregistré par son GPS.
- 2.1.8 Task Stopping et bonus d'altitude: lorsqu'une manche est arrêtée, elle est évaluée selon diverses méthodes et les pilotes obtiennent un bonus d'altitude.
- 2.1.9 Pour les départs, les waypoints et les ESS, une altitude minimale ou maximale peut être fixée lorsque le logiciel d'évaluation le permet.
- 2.1.10 Une épreuve de vol ne peut plus être modifiée après le départ du premier concurrent. Une nouvelle épreuve ne peut être définie le même jour que lorsque tous les pilotes sont à nouveau prêts à décoller.

## 2.2 Pointage distance/temps ou distance pure

- 2.2.1 Dans le pointage distance/temps, le maximum de points est attribué au temps de vol le plus court, les temps suivants sont dévalués.
- 2.2.2 Moins il y a de pilotes qui atteignent l'arrivée, plus le facteur distance compte. Si aucun pilote n'atteint l'arrivée, seule la distance est prise en compte.
- 2.2.3 Le temps de vol peut être calculé à partir d'une heure de départ individuelle ou collective.
- 2.2.4 Pour les deux types de calcul, le départ peut être donné soit au sol, soit dans les airs. La procédure de départ sera choisie afin d'être la mieux adaptée possible au décollage et aux conditions météo.
- 2.2.5 Pour les Championnats de Suisse (CS, CS interclubs, Newcomer Challenge), le calcul des points s'effectue selon la formule GAP plus actuelle, qui peut être appliquée à l'aide du logiciel à disposition de la FSVL. Les valeurs assignées sont fixées avant les championnats et ne peuvent plus être modifiées durant la compétition.
- 2.2.6 Pour la Swiss Cup, le calcul des points pour chaque manche se fait selon une formule PWC actuelle qui peut être appliquée à l'aide du logiciel à disposition de la FSVL. La date limite pour le choix de la formule est fixée une semaine avant la première manche de la Swiss Cup. Les valeurs nominales sont fixées avant la compétition et ne peuvent pas être modifiées en cours de compétition.

## 3 Championnat de Suisse de parapente

### 3.1 Objectif

3.1.1 Le Championnat de Suisse (Swiss Open) est la plus grande et plus importante compétition FSVL. Elle joue donc un rôle déterminant au niveau relations publiques du sport de parapente.

### 3.2 Dispositions générales

3.2.1 Peuvent participer à ce championnat les pilotes suisses (voir A 3.1.7) et un nombre limité de pilotes étrangers (classement Open), dans la mesure où ils remplissent les «Conditions générales de participation» définies dans les modalités d'organisation ainsi que les «Conditions générales de participation» des manifestations sportives FSVL.

3.2.2 Les résultats antérieurs et, si nécessaire, la date du paiement de la taxe de participation, servent de critères d'admission. Les critères doivent être indiqués dans l'annonce de la compétition.

3.2.3 Avant l'ouverture de la compétition, l'organisateur désigne un jury de 3 membres (conformément à A 1.5) qui, contrairement à ce qui est prévu par l'article A 1.5.1, se compose comme suit :

- Un représentant du comité d'organisation
- Un délégué de la FSVL
- Un chef d'équipe du Swiss League Team ou son délégué

3.2.4 Pour qu'un Championnat de Suisse soit valide, il faut que le nombre maximal de points atteint au classement suisse, à l'issue de toutes les épreuves, soit au moins égal à 800.

3.2.5 La manifestation doit être prévue pour une durée minimale de 4 jours. Si une date de report (organisateur identique) ou de remplacement (organisateur différent) est prévue, cette date doit être publiée lors de l'annonce de la manifestation si elle est fixée dans un délai maximum de deux mois après la date initiale (durée minimale: trois jours). Si la manifestation est intégralement réorganisée, elle doit être annoncée conformément à l'article A 1.2.1 le plus tôt possible et au plus tard deux mois avant qu'elle n'ait lieu auprès du bureau de la FSVL (durée minimale de trois jours). Les points obtenus lors de manches de la première manifestation sont pris en compte dans tous les cas.

3.2.6 L'annonce que le championnat aura bien lieu ne pourra être faite que si les prévisions météo permettent de penser qu'il y a de fortes chances que deux épreuves au moins puissent se dérouler.

### 3.3 Classement final

3.3.1 L'ensemble des résultats de tous les pilotes est repris dans le classement final.

3.3.2 Chaque manche est évaluée individuellement. Des résultats peuvent être biffés. Pour cela, on utilise le système FTV avec un facteur de 25 %.

3.3.3 Sont établis les classements suivants:

**1. Overall:** parapentes homologués (A 3.1.3)

**2. Femmes:** ce classement est extrait du classement général (overall). Ce classement est officiellement validé si plus de 15 % de femmes ou au moins

5 femmes prennent le départ dans cette catégorie, ou si la meilleure femme se classe dans le premier quart du classement «Overall» (A.1.1.4).

**3. Sport class:** parapentes homologués jusqu'à LTF/EN C. Lors des Championnats de Suisse, un classement séparé est établi pour la classe Sport, il ne s'agit donc pas d'un extrait du classement Overall. Il est officiellement validé si plus de 30 % (chiffre arrondi) des participants prennent le départ dans cette catégorie.

**4. Classement junior:** pilotes jusqu'à 26 ans. Dans cette catégorie, l'âge est déterminé par l'année civile au cours de laquelle le pilote fête ses 26 ans. Le classement junior est un extrait du classement Overall. Ce classement est officiellement validé quand plus de 15 % des pilotes ou au moins 5 pilotes prennent le départ dans cette catégorie (A1.1.4).

3.3.4 Pour les Championnats de Suisse, des classements ne comprenant que des Suisses (selon A.3.1.7) sont établis sur la base des classements ci-dessus. Le Suisse ayant accumulé le plus grand nombre de points au classement final remporte le titre de «Champion de Suisse de parapente».

3.3.5 Le vainqueur reçoit la coupe itinérante «Champion de Suisse de parapente», qui peut être conservée après trois victoires consécutives ou au bout de cinq victoires au total.

## 4 Championnats de Suisse interclubs de parapente

### 4.1 Objectif

4.1.1 Le Championnat de Suisse interclubs est une compétition à laquelle peuvent participer tous les clubs inscrits au registre FSVL dès lors qu'ils peuvent aligner des équipes de 4 pilotes et qu'ils sont sélectionnés. Une équipe féminine est composée de 3 pilotes maximum. Les pilotes féminines ne doivent pas obligatoirement participer pour leur club d'origine.

4.1.2 Ce championnat développe l'esprit d'équipe et anime la vie du club.

4.1.3 Le Championnat interclubs constitue un cadre idéal pour entretenir les contacts entre les différents clubs.

4.1.4 Comme cet événement est ouvert à tous, il permet à de nombreux pilotes de s'initier à la compétition.

### 4.2 Conditions de participation

4.2.1 Tous les clubs inscrits au registre FSVL peuvent participer.

4.2.2 Tous les pilotes doivent satisfaire aux «Conditions générales de participation» des manifestations sportives FSVL (voir article A 3.1).

4.2.3 Les pilotes doivent préciser pour quel club ils volent lors de leur inscription au championnat. Il n'est pas possible de changer de club une fois l'inscription déposée. Cette règle s'applique exclusivement aux participants masculins.

### 4.3 Dispositions générales

4.3.1 Une équipe se compose de 4 pilotes au maximum.

4.3.2 Une équipe féminine se compose de 3 participantes au maximum.

4.3.3 Lorsqu'il y a trop d'équipes inscrites, elles sont sélectionnées comme suit:

- Chaque club ne peut participer qu'à hauteur d'une équipe masculine et féminine
- Le club organisateur
- 2 wildcards distribuées par l'organisateur
- 1/3 des places restantes sur la base de critères sportifs
- 1/3 sur la base de prestations fournies par les clubs pour la FSVL
- 1/3 par tirage au sort, avec priorité aux clubs ayant été écartés lors du championnat précédent

4.3.4 L'échange de pilotes au sein d'une équipe entre les différentes épreuves est autorisé, mais doit être annoncé à l'organisateur avant le début de l'épreuve concernée.

4.3.5 Avant l'ouverture de la compétition, l'organisateur désigne un jury de 3 membres composé comme suit:

- Un représentant du comité d'organisation
- Un délégué de la FSVL
- Le chef ou le leader d'équipe du Swiss League Team ou, en son absence, un représentant des pilotes participants.

4.3.6 Pour qu'un Championnat de Suisse interclubs soit validé, il faut que le nombre maximum de points atteints à l'issue de toutes les épreuves soit au moins égal à 800.

4.3.7 La manifestation doit être prévue pour une durée minimale de 3 jours. Si une date de report est prévue, elle doit également être publiée lors de l'annonce de la manifestation.

4.3.8 L'annonce que le championnat aura bien lieu ne pourra être faite que si les prévisions météo permettent de penser qu'il y a de fortes chances que deux épreuves au moins puissent se dérouler.

## 4.4 Classement final

4.4.1 Deux classements sont établis pour le Championnat interclubs.

Classement individuel:

- Les classements individuels ne sont publiés que brièvement pour permettre de contrôler les résultats individuels. Les classements finaux des résultats individuels ne sont pas publiés.

Classement interclubs:

- Les 2 meilleurs résultats de chaque équipe par manche sont pris en compte pour le classement final.

4.4.2 Si au moins 5 équipes féminines disputent le championnat, un classement femmes séparé est en outre établi, à l'issue duquel est décerné le titre de «Champion de Suisse interclubs cat. dames».

## 5 Swiss Cup de parapente

### 5.1 Objectif

5.1.1 La Swiss Cup est la série permanente de la scène de la compétition de parapente en Suisse.

5.1.2 En mettant sur pied une manche de Swiss Cup, les organisateurs peuvent renforcer la réputation et l'acceptation de notre sport dans leur région.

## 5.2 Conditions de participation

5.2.1 Peuvent participer à la Swiss Cup tous les pilotes remplissant les «Conditions générales de participation» établies pour les manifestations sportives FSVL (voir article A 3.1), ainsi que les conditions d'admission définies dans les modalités d'organisation.

## 5.3 Organismes

5.3.1 Du point de vue technique, on distingue trois types d'organismes:

**Organisme A** (en général un club): il organise une Swiss Cup de manière autonome, la FSVL mettant à sa disposition du personnel et le logiciel nécessaire à l'évaluation des épreuves. Les infos météo, le tracé des tasks etc. sont la responsabilité de l'organisateur. Il peut demander à la FSVL l'assistance d'un «délégué technique», qui sera normalement mis à disposition par la Swiss League. En général, une telle Swiss Cup est appelée «Swiss Cup <nom du lieu>, mais elle peut aussi être nommée d'après un club ou un sponsor.

**Organisme B** (en général un club): il met à disposition une partie de l'infrastructure:

- site de vol avec terrains de décollage et d'atterrissage adéquats
- cartes
- liste des balises
- local et éventuellement des assistants
- éventuellement contacts avec les médias locaux
- Les décisions relatives aux conditions météo et le tracé des tasks se font en étroite collaboration avec la FSVL et la Swiss League.

**Organisme C**: la Swiss League elle-même. Elle peut organiser des Swiss Cups en collaboration avec un organisme B ou en autonomie complète. Le choix du site où se déroulent les manifestations est flexible, l'événement est limité à l'essentiel du point de vue de l'organisation. Ces Swiss Cup s'appellent «Swiss Cup flex».

## 5.4 Annonce de la compétition

5.4.1 Les dates de report ne sont prises en considération que lorsque les dates de toutes les autres compétitions nationales sont connues.

5.4.2 La FSVL se charge de coordonner les dates des compétitions et veille à ce que chacune soit organisée à un moment de la saison offrant, pour la région concernée, de bonnes chances que la manifestation puisse se dérouler dans des conditions favorables et sûres. Lorsque plusieurs Swiss Cups sont prévues à la même date, c'est la date de dépôt du formulaire officiel ou la date de réception du mail qui est déterminante.

5.4.3 La compétition doit être ouverte au minimum à 60 participants.

5.4.4 Les 15 meilleurs pilotes hommes et les 5 meilleures pilotes femmes suisses (selon A 3.1.7) du classement général actuel se voient automatiquement attribuer une

place au départ. Lors de la première Swiss Cup de l'année, le classement général de l'année précédente est déterminant.

## 5.5 Dispositions générales

- 5.5.1 Les informations concernant le déroulement et l'heure/le lieu de rendez-vous/d'inscription sont disponibles au plus tard la veille à 14 h auprès de l'organisateur.
- 5.5.2 En cas de désaccord, il appartient à un jury, composé des membres suivants, de discuter du maintien ou non de la manifestation:
- un représentant du CO,
  - un représentant de la FSVL,
- le chef d'équipe de la ligue ou son représentant. La décision finale de confirmer, de reporter, d'annuler ou d'interrompre la compétition est du ressort de l'organisateur (le club ou la Swiss League).
- 5.5.3 Avant le début de la compétition, un comité de compétition de trois membres est composé comme suit:
- Le tasksetter en chef, normalement un représentant du CO;
  - Un représentant de la Swiss League . Si le tasksetter en chef est le représentant de la Swiss League, on choisit un représentant du CO;
  - Un pilote participant à la compétition.
- Si le représentant de la Swiss League est absent, il est remplacé par un autre pilote. Le tasksetter en chef préside le comité; il est responsable de toutes les tâches de préparation. Le comité de compétition doit être réuni à temps pour les consultations. Les représentants des pilotes doivent être informés de la charge de temps qui les attend.
- Le comité de compétition doit avoir un avis unanime.
- 5.5.4 L'organisateur doit remettre au siège de la FSVL, au plus tard trois jours après la compétition, les éléments suivants:
- Types des épreuves,
  - Compte-rendu pour le site Web et le Swiss Glider (si possible avec photo).
- 5.5.5 Les contestations concernant le classement général de la Swiss Cup doivent être adressées au secrétariat FSVL dans les 3 jours suivant sa publication. Une contestation ne peut plus concerner une manche en particulier, mais uniquement le classement général.

## 5.6 Épreuves de vol

- 5.6.1 Conformément au règlement sportif FSVL.
- 5.6.2 Les épreuves sont définies de telle sorte qu'elles permettent idéalement à une bonne moitié des pilotes d'atteindre le but.

## 5.7 Évaluation

- 5.7.1 Organisateur A (club): la FSVL est responsable de l'évaluation des vols.
- 5.7.2 Organismes B et C (Swiss Cup flex, Swiss League): la Swiss League est responsable de l'évaluation des vols.
- 5.7.3 L'évaluation des manches individuelles se fait selon le point 2.2.6.
- 5.7.4 L'organisateur peut ou non établir un classement général pour sa compétition.

5.7.5 Les résultats biffables ne s'appliquent pas aux manches d'une seule Swiss Cup (FTV = 0).

## **5.8 Classement final Swiss Cup**

5.8.1 Le classement général est établi par la FSVL.

5.8.2 Toutes les manches de Swiss Cup et des Championnats de Suisse sont prises en compte pour le classement.

5.8.3 Chaque manche est évaluée séparément. Des résultats peuvent être biffés. En l'occurrence, on s'appuie sur la FTV avec un facteur de 30 %.

5.8.4 Sont établis les classements suivants:

1. Overall: parapentes homologués (A 3.1.3)

2. Femmes: ce classement est extrait du classement général (overall). Ce classement est officiellement validé si plus de 15 % ou au moins 5 femmes prennent le départ dans cette catégorie, ou si la meilleure femme se classe dans le premier quart du classement Overall (A 1.1.4).

3. Sport class: parapentes homologués jusqu'à LTF/EN C. Ce classement est établi à part, il ne s'agit donc pas d'un extrait du classement général (Overall). Il est officiellement validé si plus de 30 % (chiffre arrondi) des participants prennent le départ dans cette catégorie.

4. Classement junior: pilotes jusqu'à 26 ans. Dans cette catégorie, l'âge est déterminé par l'année civile au cours de laquelle le pilote fête ses 26 ans. Le classement junior est un extrait du classement Overall. Ce classement est officiellement validé quand plus de 15 % des pilotes ou au moins 5 pilotes prennent le départ dans cette catégorie (A 1.1.4).

## **6 Classement Swiss League de parapente**

### **6.1 Objectif**

6.1.1 Le classement Swiss League est un classement annuel de la Swiss League dont l'objectif est la sélection aux compétitions internationales.

### **6.2 Dispositions générales**

6.2.1 Les manches du Championnat de Suisse ne comptent pas pour le classement Swiss League.

6.2.2 Les manches de Swiss Cup comptent uniquement pour le classement Swiss League si elles n'ont pas lieu en même temps que des compétitions internationales importantes. Les exceptions doivent être définies par la commission de la Swiss League en début de saison.

6.2.3 La direction du team peut décider à l'avance que d'autres championnats et coupes compteront pour le classement Swiss League, à condition toutefois qu'au moins l'ensemble des cadres A, A+ et B ait le droit de prendre le départ.

### **6.3 Classement final**

6.3.1 La direction (ou des spécialistes) de la Swiss League établit le classement final à la fin de la saison.

- 6.3.2 Chaque manche est évaluée individuellement. Des résultats peuvent être biffés (FTV).
- 6.3.3 Les pilotes invités qui sont Suisses selon A 3.1.7 sont évalués au sein du classement Swiss League.
- 6.3.4 Le classement suivant est établi:  
Overall: pour ce classement, FTV s'applique à hauteur de 50 %.

## **7 Swiss League de parapente**

### **7.1 Objectif**

- 7.1.1 La Swiss League a pour objectif et mission de soutenir et de perfectionner les pilotes qui la composent, en vue de constituer une élite suisse de parapente homogène et faisant preuve de constance (PWC, CE/CM, XContest, WXC, records FAI, X-Alps).
- 7.1.2 Les pilotes prêts à s'engager, en termes de performances, doivent être fondamentalement soutenus et encouragés. Toute la gamme de possibilités (compétitions de parapente, CCC, compétitions de Hike & Fly) doit être mise à leur disposition et promue en fonction de leurs préférences et de leur talent.
- 7.1.3 Un autre objectif essentiel de la Swiss League est d'assumer un rôle de modèle et/ou de générer une image positive pour les autres pilotes, par la qualité de ses performances, un bon esprit de camaraderie, un comportement correct et une conception positive du sport de parapente.
- 7.1.4 La Swiss League soutient activement la FSVL dans ses efforts pour développer et/ou entretenir une image positive auprès du grand public, afin d'obtenir une large reconnaissance du vol libre en tant que sport. Cela se fait par le biais du développement du travail médiatique, des connaissances en termes de météo et de connaissances relatives à l'espace aérien, et par la promotion de la sécurité.
- 7.1.5 Création d'un centre de compétences (Competition et XC) et soutien de la FSVL, des clubs et des écoles pour la promotion d'un sport de masse.
- 7.1.6 Le Swiss League Team doit être une sorte de source d'animateurs de cours de perfectionnement et de recrutement, afin que d'autres pilotes, dont les jeunes, puissent bénéficier des connaissances et de l'expérience engrangées par ces «pilotes d'élite».

### **7.2 Disciplines**

- 7.2.1 La Swiss League regroupe trois disciplines.
- La compétition (Competition, Comp-League)
  - Le XC (XC League)
  - Le Hike & fly (Hike & fly league)

### **7.3 Dispositions générales**

- 7.3.1 La Swiss League est placée sous l'autorité directe du comité directeur de la FSVL.
- 7.3.2 Le chef de la Swiss League est nommé par le comité directeur de la FSVL, auquel il est subordonné.

- 7.3.3 Le chef de la Swiss League est entièrement responsable des objectifs, du budget et de l'administration. Avec les responsables de chaque discipline, il élabore les objectifs partiels, les budgets partiels, les règlements, le calendrier, les structures administratives et les tâches de mise en œuvre.
- 7.3.4 La cotisation d'admission à la Swiss League est à verser par virement bancaire en début de saison. Le montant de cette cotisation est fixé par le comité directeur FSVL. La cotisation du cadre C et des pilotes invités est reversée à la Swiss League.
- 7.3.5 Pour être membre de la Swiss League, un pilote doit:
- remplir les conditions générales de participation (3.1)
  - voler pour la Suisse au niveau international
  - avoir payé sa cotisation dans les délais jusqu'au 30 juin
  - avoir effectué deux vols d'au moins 70 km
- 7.3.6 Pour bénéficier de primes, un pilote doit être en possession d'une licence sportive FAI valide (vaut uniquement pour les cadres A et A+ des ligues Comp et XC). Il relève de la responsabilité de chaque pilote de prendre cette licence au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> avril de la saison en question et d'avoir envoyé la facture à la ligue au plus tard à cette date. La ligue rembourse le pilote sur la facture annuelle. Les pilotes qui prennent la licence après cette date ou envoient la facture après cette date perdent tout droit à des primes et au remboursement des frais liés à la licence.
- 7.3.7 La Swiss League bénéficie du soutien matériel et financier de la FSVL et de sponsors éventuels.
- 7.3.8 La Swiss League s'engage auprès de la FSVL à participer, dans la limite de ses disponibilités, aux manifestations organisées par lesdits sponsors.
- 7.3.9 Les pilotes sélectionnés par la direction de la ligue pour participer à une compétition de catégorie 1 (CM, CE) font passer leurs intérêts personnels en matière de sponsoring après ceux de la FSVL dans la mesure de l'acceptable.
- 7.3.10 Lors de leur sélection, les cadres A et A+ des deux ligues reçoivent les documents destinés aux témoins sportifs FAI et acceptent au besoin d'agir comme témoins sportifs FAI. Chaque pilote s'engage à lire les documents reçus et à satisfaire aux obligations contenues dans ceux-ci.

## **8 Swiss League de parapente, discipline Competition**

### **8.1 Dispositions générales**

- 8.1.1 La discipline Competition dépend de la Swiss League. Elle est dirigée par le chef de la discipline et le chef du team.
- 8.1.2 Chaque année, le chef de la discipline et le chef du team élaborent un concept qui comprend les objectifs de la saison, le budget, les orientations et le calendrier de la saison.
- 8.1.3 Le nombre de pilotes du team Competition de la Swiss League est de 40 et se compose de trois cadres, A (Mastery), A+ (Elite) et B (Talents).
- 8.1.4 D'autres pilotes actifs peuvent être sélectionnés dans le cadre C (Foundation, F3).
- 8.1.5 Les invités reçoivent toutes les informations, mais doivent payer une taxe pour participer aux événements de la ligue.

## **8.2 Chef de la discipline Competition**

- 8.2.1 Le chef de la discipline Competition est désigné par le comité directeur FSVL et lui est subordonné.
- 8.2.2 Les membres du Swiss League Team peuvent, s'ils sont appuyés par une majorité des 2/3, déposer une motion de défiance auprès du comité directeur FSVL.
- 8.2.3 Le chef de la discipline
- est subordonné au comité FSVL,
  - est responsable de la réalisation des objectifs définis et du respect des lignes directrices et règlements adoptés,
  - dirige le Team Competition de la Swiss League,
  - représente le Team Competition de la Swiss League à l'extérieur,
  - est responsable de la gestion générale des affaires,
  - détermine l'affectation du personnel et des fonds dans les limites du budget Competition,
  - fixe l'étendue, les méthodes et les directives d'entraînement,
  - est responsable, avec la direction du team, de l'organisation des entraînements (Swiss Cup flex, Newcomer Challenge) et de formations continues (préparation mentale, etc.).
  - a la possibilité de désigner des pilotes invités,
  - décide des sélections en accord avec le chef du team et la commission de sélection,
  - définit à l'avance les tactiques et le comportement à adopter lors des compétitions en accord avec le leader du team, et
  - prend des sanctions en cas de fautes ou de comportements antisportifs.

## **8.3 Direction du team**

- 8.3.1 La direction du team (commission) se compose du chef du team, du chef de la discipline et d'autres personnes choisies par le chef du team ou le chef de la discipline, qui doivent être confirmées dans leurs fonctions à la fin de chaque saison pour la saison suivante lors de l'assemblée annuelle de la ligue. La direction du team a droit à des dédommagements financiers.
- 8.3.2 En cas de conflit persistant, le chef du team et le chef de la discipline sont autorisés à exclure un membre de la direction du team et à le remplacer, le cas échéant, par un nouveau membre.
- 8.3.3 2/3 des pilotes du Team peuvent déposer une motion de défiance auprès du chef de la discipline à l'égard d'un membre de la direction du team.
- 8.3.4 La direction du team
- est subordonnée au chef de la discipline,
  - conseille le chef de la discipline lors de l'élaboration du concept, du budget et des règlements,
  - prend en charge les activités administratives et logistiques selon le mandat délivré par le chef du team,
  - dirige toutes les compétitions comptant pour le classement Swiss League, ainsi que le Newcomer Challenge (à l'exception des championnats et coupes mis sur pied par la FSVL ou d'autres organisateurs),

- soutient l'organisateur, par le biais d'infos techniques, de décisions météo et autres,
- met un délégué technique à disposition des Swiss Cups sur demande,
- conseille le chef de la discipline et le leader du team au moment des sélections,
- conseille le chef de la discipline lors de l'établissement du programme d'entraînement,
- gère le matériel de la discipline Competition.

## 8.4 Leader du team

8.4.1 Le leader du team est le responsable d'une délégation de pilotes envoyée à une compétition internationale.

8.4.2 Le leader du team

- est subordonné au chef de la discipline,
- est responsable de la ventilation des moyens financiers respectifs,
- soutient les pilotes engagés dans une compétition et leurs assistants,
- décide, lors de ces compétitions et en accord avec le chef de la discipline, des tactiques et du comportement à avoir ainsi que du choix des pilotes,
- se charge de tous les autres aspects liés aux compétitions (p. ex. hébergement en commun oui/non, respect du calme durant la nuit, briefing, débriefing, etc.)
- procède aux sélections en accord avec le chef de la discipline et la direction du team,
- dirige les briefings/débriefings,
- met sur pied des séances d'entraînement complémentaires avant/pendant les compétitions,
- coordonne les activités et besoins logistiques et l'engagement des assistants,
- représente le team auprès de la direction de la compétition,
- coordonne le travail médiatique et les reportages.
- Le chef de la discipline et le leader du team peuvent être la même personne.

## 8.5 Spécialistes

8.5.1 Les «spécialistes» sont les assistants qui prennent en charge des tâches spécifiques et clairement définies à la demande du chef de la discipline.

8.5.2 Le chef de la discipline peut déléguer la gestion des spécialistes à la direction du team.

8.5.3 Les tâches confiées à des spécialistes peuvent être par exemple:

- Établissement des listes de résultats
- Formules et instruments
- Préparation des sites de vol (préparatifs logistiques pour les différentes épreuves de la Swiss League Cup ou autres compétitions)
- Préparation des tasks
- Météo
- Préparation mentale
- Tâches administratives/logistiques
- Relations aux médias

## 8.6 Pilotes

8.6.1 Les pilotes du Team Competition de la Swiss League s'engagent à:

- respecter les directives et règlements du Team Competition de la Swiss League et de la FSVL et à défendre les intérêts de ces derniers,

- répondre aux obligations liées au sponsoring,
- respecter toutes les ordonnances relatives à l'espace aérien. Le pilote respecte tout particulièrement les espaces aériens, l'obligation de numéro d'identification et d'assurance. Les infractions répétées entraînent l'exclusion de la ligue.
- tenir à jour leurs données personnelles sur [www.swissleague.ch](http://www.swissleague.ch),
- participer à un stage SIV par saison. La ligue organise de tels stages, qui sont gratuits. Dans la mesure où des places sont encore disponibles, des membres du cadre C et des pilotes invités peuvent participer à ces stages SIV et bénéficier de conditions particulières.

#### 8.6.2 Les pilotes du team Competition de la Swiss League:

- s'engagent afin de partager leurs expériences au sein de leur club – les documents disponibles sont mis à disposition par la League XC,
- écrivent des reportages sur [www.swissleague.ch](http://www.swissleague.ch) et signalent les performances particulières.

## 8.7 Sélections

8.7.1 Les sélections relèvent de la compétence du chef de la discipline en accord avec le chef du team, la commission de sélection et le leader du team. La commission de sélection est définie lors de l'assemblée annuelle.

8.7.2 Lors des procédures de sélection, les conflits d'intérêts doivent être divulgués et il est interdit de voter pour soi-même.

8.7.3 Pilotes écartés du Swiss League Team en fin de saison (jour de référence: 15 novembre):

- Tous les pilotes qui n'ont pas atteint au moins la 25<sup>e</sup> place au classement final du Swiss League Tour.
- Sont par ailleurs écartés les pilotes qui:
  - souhaitent arrêter de leur propre gré au cours ou à la fin de la saison,
  - ont été exclus par le chef du team ou le comité directeur FSVL en raison de fautes graves ou de comportement antisportif,
  - ne peuvent plus voler au sein du team pour des raisons de santé, d'âge ou d'autres motifs,
  - n'ont plus les moyens financiers pour poursuivre.

8.7.4 Pilotes admis en fin de saison (jour de référence: 15 novembre): les critères de sélection détaillés sont définis sur le site Web de la Swiss League.

8.7.5 Au moins 5 femmes doivent être intégrées à la ligue (cadres A-B) dans tous les cas.

8.7.6 En début de saison et après des succès importants ou tout changement, tous les pilotes doivent actualiser leur fiche personnelle sur le site Internet de la Swiss-League.

8.7.7 La direction du team tient un classement destiné aux sélections pour les championnats importants. Les compétitions qui comptent et leur valeur déterminante pour ce classement sont définies dans les Local Regulations. Cette définition doit être établie au moins un an avant la date de sélection et ne peut en aucun cas être modifiée rétroactivement.

## 9 Swiss League de parapente, Team XC

### 9.1 Dispositions générales

- 9.1.1 La discipline XC dépend de la Swiss League. Elle est dirigée par le chef de la discipline et le chef du team.
- 9.1.2 Chaque année, le chef de la discipline et le chef du team élaborent un concept qui comprend les objectifs de la saison, le budget, les orientations et le calendrier de la saison.
- 9.1.3 Le nombre de pilotes du team XC de la Swiss League est de 40 maximum plus des femmes et se compose de deux cadres, A (Mastery/Elite) et B (Talents). 50 % des places sont réservées à des pilotes volant avec des modèles de parapentes homologués EN / LTF C maximum.
- 9.1.4 D'autres pilotes de XC actifs peuvent être sélectionnés dans le cadre C (Foundation, F3).

## **9.2 Chef de la discipline XC**

- 9.2.1 Le chef de la discipline XC est désigné par le comité directeur FSVL et lui est subordonné.
- 9.2.2 Les membres du Team XC de la Swiss League peuvent, s'ils sont appuyés par une majorité des 2/3, déposer une motion de défiance auprès du comité directeur FSVL.
- 9.2.3 Le chef de la discipline XC
- est subordonné au comité FSVL,
  - est responsable de la réalisation des objectifs définis et du respect des lignes directrices et règlements adoptés,
  - dirige le Team XC de la Swiss League,
  - représente le Team XC de la Swiss League à l'extérieur,
  - est responsable de la gestion générale des affaires,
  - détermine l'affectation du personnel et des fonds dans les limites du budget,
  - fixe l'étendue, les méthodes et les directives d'entraînement,
  - est responsable, avec la direction du team, de l'organisation des entraînements (événements Swiss League XC, Newcomer Challenge module XC) et de formations continues (météo, espaces aériens, préparation mentale etc.).
  - décide des sélections en accord avec le chef du team et la commission de sélection,
  - définit à l'avance les tactiques et le comportement à adopter lors des compétitions en accord avec le leader du team, et
  - prend des sanctions en cas de fautes ou de comportements antisportifs.

## **9.3 Commission XC**

- 9.3.1 La commission XC se compose du chef de la discipline XC et d'autres personnes choisies par lui, qui doivent être confirmées dans leurs fonctions à la fin de chaque saison pour la saison suivante lors de l'assemblée annuelle de la ligue. La commission XC a droit à des dédommagements financiers.
- 9.3.2 En cas de conflit persistant, le chef de la discipline XC est autorisé à exclure un membre de la commission XC et à le remplacer, le cas échéant, par un nouveau membre.
- 9.3.3 2/3 des pilotes du Team peuvent déposer une motion de défiance auprès du chef de la discipline à l'égard d'un membre de la commission XC.
- 9.3.4 La commission XC

- est subordonnée au chef de discipline XC,
- conseille le chef de discipline lors de l'élaboration du concept, du budget et des règlements,
- prend en charge les activités administratives et logistiques selon le mandat délivré par le chef de la discipline,
- soutient l'organisateur, par le biais d'infos techniques, de décisions météo et autres,
- conseille le chef de discipline et le leader du team au moment des sélections,
- conseille le chef de discipline lors de l'établissement du programme d'entraînement,
- gère le matériel de la discipline XC.

## 9.4 Leader du team

9.4.1 Le leader du team est le chef d'une délégation de pilotes du Team XC de la Swiss League lors d'un événement.

9.4.2 En règle générale, le leader du team

- est subordonné au chef de la discipline XC,
- est responsable de la ventilation des moyens financiers respectifs,
- soutient les pilotes engagés lors d'un événement,
- décide des tactiques et du comportement à avoir ainsi que du choix des pilotes et des assistants,
- procède aux briefings et débriefings,
- procède aux sélections en accord avec le chef de discipline et la direction du team,
- dirige les briefings/débriefings,
- met sur pied des séances d'entraînement complémentaires avant/pendant les compétitions,
- coordonne les activités et besoins logistiques et l'engagement des assistants,
- coordonne le travail médiatique et les reportages.
- Le chef de la discipline XC et le leader du team peuvent être la même personne.

## 9.5 Spécialistes

9.5.1 Les «spécialistes» sont les assistants qui prennent en charge des tâches spécifiques et clairement définies à la demande du chef de discipline.

9.5.2 Le chef de la discipline XC peut déléguer la gestion des spécialistes à la commission XC.

9.5.3 Les tâches confiées à des spécialistes peuvent être par exemple:

- Préparation d'un site de vol (tâches de préparation logistique)
- Règlements CCC
- Espaces aériens
- Sécurité
- Météo
- Préparation mentale
- Tâches administratives/logistiques
- Gestion des médias

## 9.6 Pilotes

9.6.1 Les pilotes du Team XC de la Swiss League s'engagent à:

- respecter les directives et règlements du Team XC de la Swiss League et de la FSVL et à défendre les intérêts de ces derniers,
- répondre aux obligations liées au sponsoring,
- respecter toutes les ordonnances relatives à l'espace aérien. Le pilote respecte tout particulièrement les espaces aériens, l'obligation de numéro d'identification et d'assurance. Les infractions répétées entraînent l'exclusion de la ligue.
- tenir à jour leurs données personnelles sur [www.swissleague.ch](http://www.swissleague.ch).
- s'engagent à partager leurs expériences au sein de leur club – les documents disponibles sont mis à disposition par la XC-League,
- signalent les performances exceptionnelles (records) sur [www.swissleague.ch](http://www.swissleague.ch) à l'aide du formulaire média.
- La ligue organise des stages SIV auxquels les pilotes peuvent participer gratuitement (cadres A et B).

## 9.7 Sélections

- 9.7.1 Le chef de la discipline XC constitue une commission de sélection de 5 personnes maximum, au sein de laquelle siège au moins 1 membre de la commission de sélection Competition.
- 9.7.2 Les sélections relèvent de la compétence du chef de la discipline XC en accord avec la commission XC et éventuellement le chef du team et le leader du team.
- 9.7.3 Lors des procédures de sélection, les conflits d'intérêts doivent être divulgués et il est interdit de voter pour soi-même.
- 9.7.4 Sont écartés du Team XC de la Swiss League en fin de saison (jour de référence: 15 novembre) les pilotes qui:
- souhaitent arrêter de leur propre gré au cours ou à la fin de la saison,
  - ont été exclus par le chef de la discipline XC ou le comité directeur FSVL en raison de fautes graves ou de comportement antisportif,
  - n'ont plus les moyens financiers pour poursuivre.
- 9.7.5 Sont admis dans le Team XC de la Swiss League en fin de saison (jour de référence 15 novembre): les critères de sélection sont définis par la commission de la ligue XC et communiqués par e-mail et sur le site Web.  
Au moins 5 femmes doivent être intégrées dans tous les cas.

## 10 Swiss League de parapente, discipline Hike & fly

### 10.1 Conditions générales

- 10.1.1 La discipline Hike & fly dépend de la Swiss League. Elle est dirigée par le chef de la discipline et le chef du team.
- 10.1.2 Chaque année, le chef de la discipline et le chef du team élaborent un concept qui comprend les objectifs de la saison, le budget, les orientations et le calendrier de la saison.
- 10.1.3 Le nombre de pilotes du team Hike & fly de la Swiss League est de 20 maximum, elle se compose de deux cadres, Mastery et Elite. Le nombre de pilotes n'est pas limité dans le cadre Talent, ouvert à tout pilote qui remplit les conditions minimales de sélection.

10.1.4 Les pilotes qui ne remplissent pas les conditions minimales de sélection pour le cadre Talent peuvent, en accord avec les dirigeants régionaux, participer au niveau régional.

## **10.2 Chef de la discipline Hike & fly**

10.2.1 Le chef de la discipline Hike & fly est désigné par le comité directeur FSVL et lui est subordonné.

10.2.2 Les membres du team Hike & fly de la Swiss League peuvent, s'ils sont appuyés par une majorité des 2/3, déposer une motion de défiance auprès du comité directeur FSVL.

10.2.3 Le chef de la discipline Hike & fly

- est subordonné au comité FSVL,
- est responsable de la réalisation des objectifs définis et du respect des lignes directrices et règlements adoptés,
- dirige le team Hike & fly de la Swiss League,
- représente le team Hike & fly de la Swiss League à l'extérieur,
- est responsable de la gestion générale des affaires,
- détermine l'affectation du personnel et des fonds dans les limites du budget,
- fixe l'étendue, les méthodes et les directives des entraînements,
- est responsable, avec la direction du team, de l'organisation des entraînements (ateliers, Swissleaguecup, Newcomer Challenge module hike & fly) et soutient les pilotes dans le développement sportif,
- décide des sélections en accord avec la commission Hike & fly,
- prend des sanctions en cas de fautes ou de comportements antisportifs.

## **10.3 Commission Hike & fly**

10.3.1 La commission Hike & fly se compose de personnes qui s'engagent dans le domaine du Hike & fly et disposent de solides connaissances dans cette discipline. La commission XC a droit à des dédommagements financiers.

10.3.2 En cas de conflit persistant, le chef de la discipline Hike & fly est autorisé à exclure un membre de la commission Hike & fly et à le remplacer, le cas échéant, par un nouveau membre.

10.3.3 2/3 des pilotes du team peuvent déposer une motion de défiance auprès du chef de la discipline à l'égard d'un membre de la commission Hike & fly.

10.3.4 La commission Hike & fly

- est subordonnée au chef de discipline Hike & fly,
- conseille le chef de discipline lors de l'élaboration du concept, du budget et des règlements du team de la Swiss League,
- approuve les modifications des directives,
- conseille le chef de discipline Hike & fly au moment des sélections.

## **10.4 Athlètes**

10.4.1 Les athlètes du team Hike & fly de la Swiss League s'engagent à

- respecter les directives et règlements du team Hike & fly de la Swiss League et de la FSVL et à défendre les intérêts de ces derniers,
- répondre aux obligations liées au sponsoring,

- respecter toutes les ordonnances relatives à l'espace aérien. Le pilote respecte tout particulièrement les espaces aériens, l'obligation de numéro d'identification et d'assurance. Les infractions répétées entraînent l'exclusion de la ligue.
- tenir à jour leurs données personnelles sur [www.swissleague.ch](http://www.swissleague.ch).

## 10.5 Sélections

10.5.1 Le chef de la discipline Hike & fly se charge des sélections sur la base des critères de sélection. Il présente ensuite sa proposition à la commission Hike & fly.

10.5.2 Les sélections relèvent de la compétence du chef de la discipline Hike & fly en accord avec la commission Hike & fly.

10.5.3 Sont écartés de la ligue Hike & fly (jour de référence: 15 novembre) les athlètes qui:

- souhaitent arrêter de leur propre gré au cours ou à la fin de la saison,
- ont été exclus par le chef de la discipline Hike & fly ou le comité directeur de la FSVL en raison de fautes graves ou de comportement antisportif,
- n'ont plus les moyens financiers pour poursuivre.

10.5.4 Sont admis dans le team Hike & fly de la Swiss League en fin de saison (jour de référence: 15 novembre) les athlètes qui:

- posent leur candidature jusqu'au 15 novembre au plus tard,
- remplissent les critères de sélection pour le cadre en question.

## 11 Équipe nationale de parapente (Competition)

### 11.1 Objectif

11.1.1 L'objectif de l'équipe nationale suisse est de compter parmi les meilleures nations du sport de parapente au niveau mondial.

11.1.2 L'équipe nationale est formée d'un ensemble de pilotes de compétition qui s'entendent bien et jouissent d'une solide expérience de compétition internationale.

11.1.3 Vu de l'extérieur, ce team se présente comme une équipe soudée et solidaire et non comme un groupe d'individualistes.

11.1.4 Les pilotes sélectionnés pour une manifestation FAI de cat. 1 (comme les Championnats d'Europe ou du Monde) font partie de l'équipe nationale pour toute la durée de ladite compétition.

### 11.2 Dispositions générales

11.2.1 Le chef du team sélectionne les pilotes les plus prometteurs au sein du Team Competition de la Swiss League en vue des compétitions FAI, des Championnats d'Europe et de monde et des Air Games. Les pilotes sélectionnés constituent l'équipe nationale.

11.2.2 Seuls les pilotes suisses (selon A 3.1.7) peuvent faire partie de l'équipe nationale.

11.2.3 L'équipe nationale bénéficie du soutien financier et matériel de la ligue et de sponsors éventuels. Être membre de l'équipe nationale n'entraîne aucun frais pour les pilotes.

11.2.4 Chaque membre de cette équipe peut revendiquer le titre de «Membre de l'Équipe nationale de Suisse de parapente» à des fins publicitaires.

11.2.5 Les pilotes de l'équipe nationale font passer, dans la mesure de l'acceptable, leurs intérêts personnels en matière de sponsoring après ceux de la Swiss League.

11.2.6 L'équipe nationale s'engage auprès de la FSVL à participer, dans la limite de l'acceptable, aux manifestations organisées par lesdits sponsors.

### 11.3 Sélections

11.3.1 Le chef de la discipline Competition et la commission de sélection sont responsables des sélections.

11.3.2 Lors des procédures de sélection, les conflits d'intérêts doivent être divulgués et il est interdit de voter pour soi-même.

11.3.3 Les critères déterminants pour faire partie de l'équipe nationale sont:

- les performances actuelles du pilote,
- le classement dans la «liste de sélection»,
- la constance (résultats obtenus les années précédentes, régularité dans les bons classements, etc.),
- l'esprit d'équipe,
- le potentiel de développement personnel

11.3.4 Les sélections doivent être closes à une date déterminée, qui sera rendue publique au minimum six semaines avant l'ouverture de la compétition concernée.

11.3.5 À l'aide du tableau suivant, le chef d'équipe peut également envoyer à des compétitions internationales des pilotes (wildcards) qui ne peuvent pas être sélectionnés via le classement permanent.

12 <i>Zugelassene Schweizer Teilnehmer</i>	13 <i>Durch Selektionsrangliste selektioniert</i>	14 <i>Wildcards</i>
15 1	24 0	33 1
16 2	25 1	34 1
17 3	26 2	35 1
18 4	27 2	36 2
19 5	28 3	37 2
20 6	29 4	38 2
21 7	30 5	39 2
22 8	31 5	40 3
23 9	32 6	41 3

11.3.6 Pour une équipe de 5 pilotes et plus, la wildcard doit être attribuée à un Newcomer (un pilote qui n'a encore jamais participé à un CE ou CM).

10.3.7 Les pilotes qui, lors d'une compétition FAI de cat.1, comptent au classement des nations, sont désignés juste avant le début de la compétition par l'ensemble du team. En cas de désaccord, la commission de sélection décide.

## **12 Newcomer Challenge (Competition et XC)**

### **12.1 Camp espoirs et de qualification (Newcomer Challenge, NC)**

- 12.1.1 L'objectif du NC est d'abord de favoriser la promotion de jeunes pilotes, hommes et femmes, talentueux. Certaines journées du NC doivent aussi être évaluées comme des compétitions dont les résultats constituent une aide précieuse pour le responsable des sélections en vue d'une admission au sein du Swiss League Team. D'autre part, le NC permet de préparer de nouveaux pilotes au fonctionnement du Swiss League Team, à la compétition, à la CCC et aux événements hike & fly.
- 12.1.2 Le Newcomer Challenge est proposé comme module de base aux pilotes des disciplines Comp, XC et hike & fly. Des modules supplémentaires sont organisés pour les disciplines XC et hike & fly.
- 12.1.3 Le nombre de participants est limité à 30 pilotes maximum. Le chef de chaque discipline décide, en accord avec la direction du team, quels pilotes parmi ceux inscrits seront sélectionnés pour le Newcomer Challenge. La préférence est donnée aux jeunes pilotes et aux nouveaux pilotes à fort potentiel de performances. Les pilotes féminines ont plus de chances d'être sélectionnées. S'il y a suffisamment de place, on peut exceptionnellement participer plusieurs fois au Newcomer Challenge.
- 12.1.4 Le NC est animé par le chef de la discipline, ou des pilotes qualifiés qu'il a cherchés et nommés. Les animateurs du camp ont la possibilité, en accord avec le chef de la discipline, de faire appel à d'autres aides, intervenants et spécialistes ou de les inviter.
- 12.1.5 Les pilotes qui satisfont aux «Conditions générales de participation» (article A 3.1.2), ont à leur actif au moins 200 grands vols en parapente et ont effectué un cross de 100 km et plus peuvent s'inscrire sur le site Web ou auprès du chef de la discipline.
- 12.1.6 Les pilotes qui ont déjà effectué des stages SIV et qui possèdent une certaine expérience du vol de distance ou de la compétition ont de meilleures chances d'être sélectionnés.
- 12.1.7 Tous les pilotes convoqués doivent manifester un intérêt sérieux pour le sport de haut niveau et se déclarer prêts, en cas d'admission éventuelle au sein de la Swiss League, à assumer les obligations qui y sont liées.
- 12.1.8 Aucune participation aux frais n'est exigée de la part des animateurs du NC. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont à la charge des participants. Pour les participants de moins de 30 ans, les étudiants et les apprentis, ces frais sont pris en charge par la ligue.

## **13 Cadres régionaux**

### **13.1 Objectif**

- 13.1.1 Entraînement, recrutement de jeunes talents et espoirs. Les vols régionaux doivent également faire la publicité du sport de haut niveau et éveiller l'intérêt pour la CCC et la compétition.

## **13.2 Participants**

13.2.1 Les entraînements de vol s'adressent uniquement aux pilotes de thermiques chevronnés et possédant une certaine expérience du vol de distance. Ils sont exclusivement réservés aux membres du cadre C des ligues Comp et XC (gratuits pour les moins de 26 ans). Les invités suisses peuvent participer après consultation et le paiement d'une taxe.

## **13.3 Direction**

13.3.1 Les responsables sont recrutés et rémunérés par la Swiss League.

13.3.2 Les tâches des responsables sont précisément définies sur le site Web de la Swiss League. Dans tous les cas, les responsables ont uniquement la charge du travail au sol (organisation, briefing, débriefing). Ils doivent eux aussi pouvoir participer aux entraînements à titre privé.

## **13.4 Théorie**

13.4.1 Entraînement au jeter du secours, théorie, utilisation du GPS et autres: les sujets abordés doivent explicitement s'adresser à tous les pilotes intéressés.

## **13.5 Pratique**

13.5.1 Le but des vols régionaux est de s'entraîner ensemble. Les participants comme les responsables doivent voler le plus possible et le plus loin possible et ne pas renoncer à une bonne journée de vol. En cas de besoin, les débriefings peuvent avoir lieu en ligne.

## **13.6 Classements et évaluation**

13.6.1 L'évaluation se fait à l'aide des trackers et en ligne sur le site Web (télécharger le fichier IGC) ou par le biais des points CCC.

13.6.2 Les classements généraux sont établis à l'aide des points de classement.

13.6.3 Plus il y a de participants lors d'une manche, plus cette dernière a d'importance.

13.6.4 Les formules précises d'évaluation sont fixées dans les Local Regulations «Regio».